Annexe 3

R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

Attestation relative aux aides de minimis

L'aide sollicitée dans le cadre de l'appel à projet « Mise en place de systèmes agroforestiers » relève du régime « de minimis », conformément au règlement de l'Union Européenne n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis.

La règle de minimis prévoit qu'un bénéficiaire ne peut recevoir au maximum que 200 000 € d'aides dites de minimis sur une période glissante de 3 exercices fiscaux.

Le fait qu'une aide relève du régime de minimis vous a été indiqué lors de l'octroi de celle-ci.

Je soussigné

NOM et Prénom du demandeur :

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Représentant (indiquer la personne morale le cas échéant)

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

J'atteste sur l'honneur :

☐ n'avoir pas perçu d'aides relevant du régime "de minimis" (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux.

☐ avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « *de minimis* »

Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Intitulé de l'aide	Montant de l'aide	Organisme ayant attribué la subvention et référence du dossier ou de la décision
Total			

Date
Signature